

**MODALITÉS D’INSCRIPTION POUR UN EXAMEN**

**DE GRADE EN DÉPARTEMENT**

* + Karaté • Karaté jutsu • Karaté Contact / Full Contact • Karaté Défense Training
* *Tout licencié en Seine-Maritime a l’obligation de se présenter à l’examen du département 76.*
* *Le jour de l’examen, veillez à présenter un passeport valide et correctement rempli (valable 8 ans). Le grade ne pourra donc pas être validé sur un passeport périmé.*
* *Tout dossier incomplet ou rédigé sur une fiche autre que celle du Comité, envoyé hors délai ou déposé à la ligue de Normandie sera rejeté, en application du règlement de la CSDGE (texte du 1er janvier 2004).*
* *Le passage de grade est un examen d’Etat, il se déroule sans spectateurs (hormis le professeur sur présentation de sa carte).*
* *Les candidats doivent prévoir une 1/2 journée de disponible. Il leur est demandé de rester en kimono jusqu’à l’annonce des résultats.*
* *L’âge requis pour une inscription au 1er dan est de 14 ans. Est pris en compte la date de naissance au jour de l’examen (14 ans minimum).*
* *Un mail de réception de votre dossier d’inscription (ou SMS) vous sera envoyé. L’horaire vous sera communiqué*



*sur la lettre de convocation individuelle qui vous sera adressée par courrier au plus tard 10 jours avant la date de l’examen.*

* *Le dossier d’inscription doit être envoyé 1 mois avant la date de l’examen (le cachet de la poste faisant foi) à l’adresse du comité 76 citée en bas de cette page.*



*Le dossier d’inscription se compose impérativement des éléments suivants :*

* La **fiche d’inscription départementale**
* La photocopie des pages : **date du passeport, point de bonifications, participation aux compétitions**

*Vérifiez la validité de votre passeport. Si bonification en tant qu’arbitre, fournir une attestation délivrée par la Fédération.*

* L’**enveloppe timbrée** au tarif lettre au format 16x24 (avec nom et adresse)
* Le **chèque de 50** € à l’ordre du Comité Départemental de Seine-Maritime de karaté

*L’inscription n’est valable que pour un seul examen, les candidats ayant obtenu partiellement des U.V. lors de l’examen devront constituer un nouveau dossier à la prochaine inscription.*

**Renseignements :**

**06 18 29 83 66 ou dominique.denise5@sfr.fr**

**La Commission Départementale**

**des Grades et Dan (CODG)**

**Comité Départemental de Karaté 76 - 8 av JF Kennedy BP104 76122 Le GRAND-QUEVILLY**